

TRAIL DES 2 RIVIERES 2022

REGLEMENT & ORGANISATION :

Compétition organisée par CAL CHARLIEU (section course à pied de l'Amicale Laïque).

Cette course se déroulera le dimanche **10 avril 2022 à SEMUR-EN-BRIONNAIS (71110)**

Départ et arrivée situés Place de la mairie à SEMUR-EN-BRIONNAIS

Trois circuits proposés : 9 ou 15 ou 23 avec départs à partir de 9h00

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les participants devront être nés en 2006 ou avant pour les 9, en 2004 ou avant pour le 15km, et en 2002 ou avant pour le 23km.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - ✓ Fédération française handisport (FFH),
 - ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - ✓ Fédération sportive des ASPTT,
 - ✓ Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - ✓ Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - ✓ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

• ou pour les mineurs :

le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en

compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

PARCOURS :

Les parcours, essentiellement des chemins, sont situés sur les communes de SEMUR-EN-BRIONNAIS, SAINTE-FOY et SAINT-JULIEN-DE-JONZY. Trois distances sont proposées, soit un circuit de 9km (266m D+), soit un circuit de 15km (455m D+), soit un circuit de 23km (661m D+).

ENGAGEMENTS :

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin ci-dessous, et fournir les documents stipulés dans les conditions d'inscription, ou renseigner le formulaire en ligne sur le site de l'AC3R.

Les droits d'inscription sont fixés à 8 € pour le 9km, 11 € pour le 15km, 15 € pour le 23 km. –
Possibilité de s'inscrire par internet sur: <http://alcharlieucourseshorsstade.e-monsite.com> –
Possibilité de s'inscrire sur place le dimanche 10 avril de 7h30 à 8h45 (prix majoré de 3 €).

DOSSARDS :

Ils seront à retirer sur place avant la course de 7h30 à 8h45

ASSURANCE :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police. Individuelle accidents : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.